



BUREAU DE L'OIM MAROC

APPEL A MANIFESTATION D'INTERET

1 **Calendrier**

Numéro de référence de l'appel à manifestation d'intérêt	OIM/RBT/RFQ/2024/17
Titre du projet	« Rendre la migration bénéfique pour toutes et tous : Améliorer la cohésion sociale et l'accès équitable aux services pour les personnes migrantes au Maroc »
Date de publication	08/2024
Date limite de dépôt des candidatures	1er septembre 2024
Date de début de la mise en œuvre	1er octobre 2024

2 **Site(s)**

Les sites d'implémentations du projet où les agences ont des activités dans les 3 régions d'implémentation : Casablanca-Settat, Tanger-Tetouan-Al Hoceïma (TTAH) et L'Oriental.

3 **Secteur(s) et domaine(s) de spécialisation**

Une organisation de la société civile (OSC) spécialisé en renforcement des capacités d'associations partenaires en santé mentale et soutien psychosocial (MHPSS).

4 **Entité à l'origine de la publication**

OIM MAROC, 11 rue Aït Ourir « Pinède », Souissi, Rabat – Maroc Site web : <https://morocco.iom.int>

5 **Contexte dans lequel s'inscrit le projet**

L'Organisation internationale pour les migrations (OIM) au Maroc a ouvert sa mission à Rabat en 2007, suite à l'entrée en vigueur de l'accord de siège entre le Royaume du Maroc et l'OIM en juillet 2006. Conformément au principe global de l'OIM que la migration humaine et ordonnée bénéficie aux migrants et à la société, la stratégie globale de l'OIM Maroc vise à soutenir le gouvernement du Royaume du Maroc et les acteurs concernés dans le cadre de la mise en œuvre de la Stratégie Nationale d'Immigration et d'Asile (SNIA).

Le profil migratoire du Maroc est caractérisé par des flux mixtes comprenant des migrants et des réfugiés, et il sert de pays d'origine, de destination et de transit. Selon les données officielles, deux campagnes (2014 et 2017) ont conduit à la régularisation d'environ 50 000 migrants, dont beaucoup sont basés dans les régions de Casablanca-Settat, Oriental et Tanger-Tétouan-Al Hoceïma (TTAH). De plus, des recherches de terrain disponibles, menées par des acteurs de la société civile et des milieux académiques, indiquent qu'en dehors des migrants régularisés mentionnés ci-dessus, des populations migrantes en situation administrative irrégulière continuent d'arriver, de transiter et de rester dans le pays, en particulier dans les trois régions mentionnées. Ces populations de migrants et de réfugiés ont également besoin de

protection et d'assistance en termes d'accès à l'éducation, à la santé, au logement et à l'intégration socio-économique. Ces populations présentent des besoins de protection spécifiques que les autorités marocaines traitent à travers la Stratégie Nationale d'Immigration et d'Asile (SNIA) et l'adoption du Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières (GCM) ainsi que du Pacte mondial sur les réfugiés (GCR).

Malgré les politiques inclusives du gouvernement marocain visant à garantir l'accès des populations migrantes aux services de base et à assister celles en situation de vulnérabilité, diverses études et processus de consultation menés par les agences des Nations Unies, avec la participation de migrants et de réfugiés, d'organisations de la société civile (OSC) et de partenaires gouvernementaux, ont montré que plusieurs obstacles tels que la langue, le manque ou l'inadéquation des informations, le statut administratif, les situations de vulnérabilité, la désinformation sur leurs droits et obligations, ou simplement la situation migratoire et les perceptions discriminatoires peuvent limiter l'accès aux services de protection et d'assistance tels que l'hébergement, l'éducation, la santé (y compris la santé sexuelle et reproductive). Il est donc prioritaire de soutenir le pays dans le renforcement des systèmes de référencement de protection pour les migrants présentant de grandes vulnérabilités, comme les enfants, les victimes de traite (VoT) et/ou les survivants de violences sexuelles et basées sur le genre (SGBV). Pour les enfants en déplacement, et plus particulièrement pour les enfants non accompagnés et/ou séparés (UASC), le programme vise à saisir l'opportunité du lancement des systèmes territoriaux intégrés de protection de l'enfance (DTIPE) pour garantir l'intégration de la migration dans les systèmes de protection au niveau local. Il soutient également la mise en œuvre de la Politique de Protection de la Jeunesse et son Plan National de Mise en Œuvre (PNMO), qui promeut une approche intégrée de protection de l'enfance au Maroc, ainsi que les plans nationaux et régionaux sur la santé et la migration. Le programme travaille également avec la nouvelle Commission nationale de lutte contre la traite des personnes (NCTIP) pour renforcer le système de protection et de référencement des VoT.

Selon le rapport de Médecins Sans Frontières (MSF) de 2021¹, le processus migratoire impose aux migrants une adaptation constante de leur comportement, de leurs coutumes et de leurs attentes, ce qui peut souvent entraîner du stress, de l'anxiété et de la désorientation. La perte ou la modification continue de facteurs tels que la langue, la famille, les amis, les normes culturelles, l'éthique et les codes sociaux, qui aident à définir et à ancrer la vie d'une personne, peut avoir un effet traumatisant cumulatif. Les observations sur le terrain montrent que des organisations de la société civile prennent en charge une partie des interventions psychosociales à destination des personnes migrantes. Malgré les efforts des partenaires institutionnels et des associations, plusieurs défis persistent :

- Capacité des professionnels : Les assistants psychosociaux et les praticiens dans ce domaine ressentent souvent un manque d'outils adaptés pour prendre en charge les migrants, notamment les plus vulnérables.
- Structures gouvernementales méconnues : La formation des praticiens permettra de favoriser la connaissance des structures existantes de prise en charge psychosociale et d'identifier un circuit de référencement approprié.
- Besoin de sensibilisation sur la migration et les enjeux psychosociaux : Les praticiens psychosociaux, en particulier dans les structures institutionnelles, doivent être sensibilisés aux questions de migration dans le contexte marocain.

C'est pourquoi, l'OIM propose de contribuer à améliorer les services de renforcement des capacités des structures associatives (L'Oriental, Casablanca-Settat, TTAH) et du personnel de santé en santé mentale et soutien psychosocial (MHPSS), à travers le programme conjoint RENDRE LA MIGRATION BÉNÉFIQUE POUR TOUTES ET TOUS: AMÉLIORER LA COHÉSION SOCIALE ET L'ACCÈS ÉQUITABLE AUX SERVICES POUR LES PERSONNES MIGRANTES AU MAROC, co-financé par l'UNICEF, l'UNHCR et l'UNFPA et mis en œuvre par l'OIM dans les 3 régions.

Dans le cadre de ce programme, l'OIM Maroc vise à renforcer les capacités des acteurs associatifs et du

¹ Rapport international d'activités 2021 – www.msf.org

personnel de santé dans la prise en charge psychosociale des migrants et les premiers secours psychologiques. L'objectif est d'offrir un accompagnement pratique et un soutien émotionnel aux personnes, familles ou collectivités rencontrant des difficultés à faire face à une situation. Il s'agit d'établir un rapport bienveillant avec les gens, sans jugement, afin de leur apporter calme et réconfort, en tenant compte des enjeux psychosociaux spécifiques à l'expérience migratoire.

6 Résultats escomptés

- Sensibiliser les praticiens psychosociaux, en particulier ceux des structures institutionnelles, sur les enjeux psychosociaux spécifiques à la migration dans le contexte marocain.
- Former les acteurs en première ligne et non spécialistes de la santé mentale sur des techniques de prévention visant à renforcer la santé mentale des personnes migrantes tenant compte de la pyramide MHPSS.²
- Assurer l'accès à 310 personnes migrantes aux services de soutien psychosocial et de santé mentale, en particulier dans les ou l'une des régions ciblées (L'Oriental, Casablanca-Settat, TTAH).

Note: la sélection des acteurs à former et sensibiliser se fera en coordination avec l'OIM.

7 Budget indicatif et durée du partenariat

La contribution financière de l'OIM est fixée à 112 000 USD, et dépendra de la proposition technique et financière de l'association.

La durée du partenariat s'étale sur minimum 6 mois et maximum 9 mois à compter de la date de la signature de la convention de service. Le candidat partenaire est invité à proposer la durée et le plan de travail.

8 Critères de sélection

Libellé	Description	Pondération
Importance de la proposition en vue d'atteindre les résultats escomptés	<ul style="list-style-type: none"> • Importance de la proposition en vue d'atteindre les résultats escomptés ; • Expertise en matière de budgétisation, de communication, de négociation et de participation ; • Expertise et expérience en matière d'élaboration et d'exécution de programmes de formation et de renforcement des capacités à l'intention des organisations de la société civile et des institutions publiques ; • Adéquation et clarté du budget proposé (y compris la contribution du partenaire potentiel) • Expertise et expérience techniques pertinentes en matière de collaboration avec un éventail de parties prenantes aux niveaux national et local aux fins de l'adoption d'une approche intersectorielle tenant compte des jeunes ; • Expérience de l'application des principes relatifs aux droits, tels que l'inclusion, l'égalité, la responsabilité, la participation et l'universalité. 	60
Viabilité de l'intervention	<ul style="list-style-type: none"> • Expérience en matière de partenariat avec des institutions clés œuvrant dans le domaine de la participation et de l'épanouissement des jeunes et des adolescents ; • Expérience, présence et relations avec la communauté aux niveaux national et local ; capacités de gestion ; viabilité de l'intervention. 	20
Autres	<ul style="list-style-type: none"> • Potentiel de reproduction et d'application à plus grande échelle ; • Capacité de prise en considération systématique des questions de genre dans le cadre de la mise en œuvre des programmes ; • Approche novatrice ; • Capacité avérée de gestion financière des projets ; • Bonne connaissance du contexte politique et social au Maroc 	20

² [https://wkc.who.int/our-work/health-emergencies/knowledge-hub/mental-health-psychosocial-support-\(mhps\)/mhps-interventions](https://wkc.who.int/our-work/health-emergencies/knowledge-hub/mental-health-psychosocial-support-(mhps)/mhps-interventions)

9. Pièces jointes

Description	
ANNEXE A – Liste de vérification des références des partenaires d'exécution	Page 6 de ce document
ANNEXE B – Modèle de note conceptuelle	

L'OIM se réserve le droit d'annuler des activités planifiées ou d'en définir de nouvelles, et d'en réduire ou d'en élargir la portée. Les partenaires d'exécution retenus doivent se tenir prêts à établir un budget détaillé fondé sur leur proposition dans un délai de deux semaines après avoir reçu l'avis de sélection de l'OIM.

Pour des raisons de confidentialité, l'OIM se réserve le droit de ne pas divulguer d'informations précises concernant la décision prise par son bureau.

L'OIM se réserve le droit d'accepter ou de rejeter toute manifestation d'intérêt, et d'annuler le processus de sélection ou de rejeter toutes les expressions d'intérêt à tout moment, sans engager sa responsabilité auprès des partenaires d'exécution concernés.

Pour de plus amples informations, veuillez écrire à l'adresse suivante : ydesveaux@iom.int et vrinaldi@iom.int

Directives relatives à la soumission des manifestations d'intérêt

Le présent document renferme les instructions relatives à la constitution et à la soumission des dossiers de candidature, y compris de l'annexe A (informations relatives aux partenaires d'exécution).

1. Il est demandé de répondre à l'appel à manifestation d'intérêt par courriel à l'adresse suivante, morocccoprocurerment@iom.int
2. Une description détaillée de la manière dont les compétences, l'expérience, les connaissances et l'expertise des partenaires d'exécution répondent aux exigences énoncées dans l'appel à manifestation d'intérêt publié par l'OIM devra être fournie.
3. Le dossier de candidature doit contenir les documents suivants :
 - a. Une lettre d'accompagnement ;
 - b. Les documents demandés dans l'appel à manifestation d'intérêt
 - c. Tout autre document pertinent.
4. Il est possible de modifier ou de retirer les candidatures par écrit, avant la date limite indiquée dans l'appel à manifestation d'intérêt. Passé ce délai, les candidatures ne pourront plus être modifiées ou retirées.
5. Les coûts relatifs à la constitution et à la soumission du dossier de candidature sont à la charge du partenaire d'exécution et l'OIM ne peut en aucun cas être tenue responsable des frais engagés.
6. Les partenaires peuvent signaler des cas de fraude, de corruption et de manquement sur la plateforme Nous sommes tous concernés ([We Are All In](#)) de l'OIM.
7. Toute information communiquée par écrit ou oralement aux partenaires d'exécution dans le cadre de cet appel à manifestation d'intérêt doit être considérée comme confidentielle. Ceux-ci ne doivent pas partager ou évoquer ces informations avec un tiers sans l'approbation écrite préalable de l'OIM. Cette obligation subsiste après l'achèvement du processus de sélection, que la candidature du partenaire d'exécution ait été retenue ou non.
8. L'OIM traitera toutes les informations (ou les informations libellées comme exclusives, sensibles ou financières) communiquées par les partenaires d'exécution de manière confidentielle, et les données à caractère personnel seront traitées dans le respect des principes relatifs à la protection des données.
9. En soumettant leur candidature, les partenaires d'exécution autorisent l'OIM à partager des informations avec les personnes qui doivent en avoir connaissance aux fins de l'évaluation de la proposition et du traitement du dossier.
10. En soumettant leur candidature ou une manifestation d'intérêt, les candidats confirment leur adhésion à la

déclaration de conformité de l'OIM reproduite dans le formulaire prévu à cet effet et accusent réception de la liste des pratiques interdites (pièce jointe).

11. L'OIM se réserve le droit d'accepter ou de rejeter toute candidature, d'annuler le processus et de rejeter toutes les candidatures, à tout moment, sans engager sa responsabilité auprès des partenaires d'exécution concernés, et sans obligation de les informer du motif de sa décision.

ANNEXE A - LISTE DE VÉRIFICATION DES RÉFÉRENCES DES PARTENAIRES D'EXÉCUTION

Les informations ci-après doivent figurer dans la réponse à l'appel à manifestation d'intérêt publié par l'OIM.

TABLEAU 1 – PRINCIPALE EXPÉRIENCE EN TANT QUE PARTENAIRE D'EXÉCUTION AU COURS DES TROIS DERNIÈRES ANNÉES (format libre)

- Début (mois/année)
- Fin (mois/année)
- Donateur/partenaire chef de file
- Description des projets
- Montant du contrat

Remarques (veuillez fournir des pièces justificatives)

TABLEAU 2 – EXPÉRIENCE SIMILAIRE AU COURS DES TROIS DERNIÈRES ANNÉES (format libre)

- Année
- Donateur/partenaire chef de file
- Description des projets
- Montant du contrat
- Remarques (veuillez fournir des pièces justificatives*)

TABLEAU 3 – LISTE DES PRINCIPAUX MEMBRES DU PERSONNEL (format libre)

- Nom
- Fonction et qualifications
- Nombre d'années d'expérience

Veuillez fournir un organigramme ainsi qu'un CV détaillé des membres clés de la direction et du personnel de l'organisation.

TABLEAU 4 – AUTRES INFORMATIONS (format libre)

Outre les informations demandées, les partenaires d'exécution peuvent joindre tout autre document pertinent.

Bureau de l'OIM MAROC

Numéro de référence de l'appel à manifestation d'intérêt de l'OIM : OIM/RBT/RFQ/2024/10

Je soussigné(e) déclare que les informations renseignées dans le présent formulaire sont exactes et que tout changement éventuel sera notifié dans les meilleurs délais :

(Signature)

Nom :

Titre :

Date :